

Prestation de 2024 du Nouveau-Brunswick pour les Personnes Âgées à Faible Revenu



INFORMATION GÉNÉRALE

Pour aider les personnes âgées à faible revenu au Nouveau-Brunswick, le gouvernement offre une prestation annuelle aux personnes admissibles.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la prestation 2024 de 600\$, vous devez être résident du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2023 et vous devez avoir reçu une prestation en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse (Canada), notamment :

- Le Supplément de revenu garanti du fédéral (SRG) en 2023 (doit être âgée de 65 ans ou plus) ou
- L'Allocation au survivant du fédéral en 2023 (doit être entre l'âge de 60-64 ans) ou
- L'Allocation du fédéral en 2023 (doit être entre l'âge de 60-64 ans).

Important : Les personnes âgées de moins de 60 ans qui reçoivent une prestation du fédéral ne sont pas admissibles à cette prestation. Le Régime de pensions du Canada (RPC) n'est pas une prestation admissible.

Lorsque les deux conjoints reçoivent l'une des prestations de la Sécurité de la Vieillesse (SRG/Allocation/Allocation aux survivants) et vivent dans le même ménage, une seule prestation de 600.00\$ est accordée. Cependant, si les conjoints vivent séparément (par exemple, si l'un d'eux est dans un foyer de soins), les deux sont admissibles à la prestation.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Les formulaires de demandes sont maintenant disponibles et Service Nouveau-Brunswick émettra les paiements après le 1er avril 2024. Veuillez trouver ci-joint la demande de prestation 2024, les formulaires sont aussi disponibles dans les centres de Services Nouveau-Brunswick.

Informations importantes pour accélérer les délais d'exécution

- Si votre conjoint est décédé en 2023, veuillez joindre son certificat de décès à votre demande.
- Si vous avez reçu une prestation en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse (Supplément de revenu garanti, Allocation, Allocation aux survivants) pour la première fois en 2023, veuillez fournir une preuve sous la forme de votre feuillet T4A(SV) de 2023 ou d'une lettre de confirmation du gouvernement fédéral.
- Autres changements, veuillez consulter l'annexe pour connaître la répartition des documents qui pourraient être requis.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec la ligne sans frais pour les personnes âgées à faible revenu au 1-833-796-0944 ou envoyez LISB-PAFR@snb.ca un courriel.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESTATIONS FÉDÉRALES

Les personnes qui ne reçoivent pas le SRG ni les autres prestations fédérales et qui désirent de plus amples renseignements sont priées de communiquer avec le ministère fédéral des Ressources humaines et Développement des compétences Canada au numéro suivant :

1 800 277-9915 pour le service en français, ou 1 800 277-9914 pour le service en anglais.

**Demande et déclaration – Prestation
pour Personnes Âgées à Faible
Revenu - 2024**



Date limite de présentation de la demande : le 31 décembre 2024

Pour être admissible à la prestation annuelle de 600\$, vous devez être résident du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2023 et vous devez avoir reçu une prestation en vertu de *la Loi sur la sécurité de la vieillesse* (Canada), notamment :

- Le Supplément de revenu garanti du fédéral (SRG) en 2023 (doit être âgée de 65 ans ou plus) ou
- l'Allocation au survivant du fédéral en 2023 (doit être entre l'âge de 60-64 ans) ou
- l'Allocation du fédéral en 2023 (doit être entre l'âge de 60-64 ans).

Important: Les personnes âgées de moins de 60 ans qui reçoivent une prestation du fédéral ne sont pas admissibles à cette prestation. Le Régime de pensions du Canada (RPC) n'est pas une prestation admissible.

SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE, VEUILLEZ DONNER TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

En lettres moulées, S.V.P. : M. Mme Mlle

1. Nom du prestataire _____
Nom de famille Prénom Second prénom

2. Date de naissance: A _____ M _____ J _____

3. Adresse postale _____
(Numéro, rue et appartement si applicable)

4. Ville _____ Province _____ Code Postal _____

5. Téléphone _____

6. Courriel _____

7. Numéro d'assurance sociale

8. Langue de choix pour les demandes de renseignements : Anglais Français

9. Indiquez les prestations du fédéral que vous avez reçues en 2023 :
Supplément de revenu garanti (SRG) (doit être âgée de 65 ans ou plus) Oui Non

Allocation au survivant (doit être entre l'âge de 60-64 ans) Oui Non

Allocation (doit être entre l'âge de 60-64 ans) Oui Non

10. Résidiez-vous au Nouveau-Brunswick le 31 décembre 2023? Oui Non

11. État civil:

Célibataire Droit Commun Marié(e) Divorcé(e)/Séparé(e) Veuf/veuve

12. Demeurez-vous avec votre conjoint? Oui Non Non-applicable

13. Nom de votre conjoint _____

14. Numéro d'assurance sociale de votre conjoint

Renseignements facultatifs sur le dépôt direct : Pour recevoir ou modifier le dépôt direct, veuillez remplir et soumettre le formulaire de dépôt direct inclus dans la trousse de demande. Veuillez noter que ce formulaire est requis pour ajouter ou modifier des renseignements sur le dépôt direct et que nous ne pouvons pas accepter un chèque annulé sans le formulaire de consentement. **Notez également que si les informations de dépôt direct sont incomplètes, le paiement sera effectué par défaut sur chèque.**

Je déclare que les renseignements précités sont exacts et j'autorise Emploi et Développement social Canada à les vérifier. Je sais que ma demande doit être présentée au plus tard le 31 décembre 2024.

Signature du prestataire _____

Date _____ Téléphone _____

Si le prestataire est incapable de remplir ou de signer cette demande, son représentant doit remplir la partie suivante :

Signature du représentant du prestataire _____

Date _____ Téléphone _____

SI LES DEUX CONJOINTS REÇOIVENT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET VIVENT DANS LE MÊME MÉNAGE, UNE SEULE PRESTATION SERA VERSÉE.

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick et ils serviront à déterminer l'admissibilité au Programme de prestation pour personnes âgées à faible revenu et à l'administration nécessaire de ce programme.

Préparation de la déclaration de revenus - Par l'entremise du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI), les organismes communautaires mettent sur pied et tiennent des comptoirs de préparation des déclarations afin que les bénévoles puissent remplir les déclarations de revenus et de prestations pour les particuliers admissibles qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple. Pour déterminer si vous êtes admissible et découvrez une clinique de préparation d'impôt dans votre région, veuillez consulter le site web suivant : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdjls/vlntr/nd-fra.html>

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ LE 1-833-796-0944 OU ENVOYEZ LISB-PAFR@SNB.CA PAR COURRIEL

Réservé à la régie interne :			
------------------------------	--	--	--

Annexe – Prestation pour personnes âgées à faible revenu : documents justificatifs requis

Afin d'accélérer le traitement de la demande, nous invitons tous les demandeurs à joindre les documents suivants à leur formulaire de demande original, en fonction de leur situation.

Situation	Preuve de situation requise	Commentaires
Demandes ou modifications formulées par un tiers : Est-ce qu'un tiers apporte des modifications à vos renseignements personnels?	<ul style="list-style-type: none"> Procuration 	Des exceptions peuvent s'appliquer si la demande de modification provient d'un représentant de foyer de soins et si la nouvelle adresse peut être confirmée.
Lettre d'admissibilité aux prestations fédérales : Recevez-vous pour la première fois une prestation fédérale en vertu de la <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> du Canada?	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'admissibilité, ou Relevé de la sécurité de la vieillesse de l'année précédente. 	Ce document n'est pas obligatoire et ne s'applique que dans certains cas précis. S'il s'agit de la première année où vous présentez une demande de remise, vous devrez peut-être fournir une copie de la lettre d'admissibilité faisant état de la prestation fédérale correspondante reçue l'année dernière. Afin d'accélérer le traitement de votre demande, veuillez obtenir une copie de cette lettre auprès de Développement social Canada et la joindre à votre demande. Anglais : 1-800-277-9914 Français : 1-800-277-9915
Modification de l'état matrimonial : Votre état matrimonial a-t-il changé au cours de la dernière année?	<ul style="list-style-type: none"> Certificat de décès du conjoint, ou 	Si votre conjoint est décédé au cours de l'année précédente, vous devez fournir une copie de son acte de décès pour mettre à jour votre profil.
	<ul style="list-style-type: none"> Accord de séparation. 	L'accord de séparation est obligatoire lorsque deux demandeurs sont séparés, mais vivent toujours sous le même toit.
Mises à jour des renseignements personnels : Avez-vous modifié votre nom au cours de la dernière année, pour quelque raison que ce soit?	<ul style="list-style-type: none"> Permis de conduire, ou Carte d'assurance-maladie, ou Passeport. 	Assurez-vous que le nom inscrit sur le formulaire correspond au nom figurant sur votre pièce d'identité officielle, car le chèque sera émis à ce nom.
Décès du demandeur principal : Le demandeur principal est-il décédé et avez-vous été désigné comme son exécuteur testamentaire?	<ul style="list-style-type: none"> Documentation relative à l'exécuteur testamentaire, et Certificat de décès du demandeur principal. 	L'exécuteur testamentaire peut présenter une demande de remise si le demandeur principal remplissait toutes les conditions d'admissibilité et est décédé dans l'année en cours.
<p><i>Veuillez prendre note que nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande avant d'avoir reçu et évalué tous les documents requis. Pour éviter tout retard inutile dans le processus décisionnel, veillez à ce que tous les documents soient soumis avec exactitude et dans les délais impartis.</i></p>		
<p><i>Si votre situation diffère de celles décrites ci-dessus ou si vous avez d'autres questions ou préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter au 1-833-796-0944.</i></p>		

Qui sont les personnes visées par ce service ?

- Les personnes qui désirent avoir les paiements émis pour les Personnes Âgées à Faible Revenu déposés directement à leur compte bancaire.

Comment ce service fonctionne-t-il ?

- Votre paiement sera déposé à votre compte d'un établissement financier au Canada.
- Vous recevrez un avis de dépôt par courriel ou par la poste qui confirme le montant déposé.
- Le programme pour les Personnes Âgées à Faible Revenu utilisera l'information du compte que vous avez fourni afin de déposer votre paiement, sauf sous avis contraire.

Quelles sont les exigences ?

- Vous devez remplir et envoyer le présent formulaire pour la mise en marche initiale du service ou pour tout changement ultérieur du numéro de compte.
- Le formulaire doit être envoyé à l'adresse ci-dessus.

Où puis-je obtenir plus de renseignements ?

- Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec l'Unité de livraison du programme avec Service Nouveau-Brunswick au 1-833-796-0944.

Doit être rempli par le demandeur :

Instructions :

Si vous avez un chèque personnalisé sur lequel vos noms, adresse et numéro de compte sont imprimés, vous pouvez simplement annexer un chèque en blanc au présent document. Veuillez inscrire NUL sur le chèque. Si vous n'avez pas de chèque, vous devez faire remplir et valider la section à droite par votre banque ou établissement financier. **Veillez noter que tous les paiements provenant du programme pour les Personnes Âgées à Faible Revenu seront déposés à ce compte jusqu'à avis contraire de votre part ou jusqu'à ce que vous autorisiez le changement de compte.**

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Je vous autorise par la présente à déposer à mon compte les paiements émis Finances et Conseil du Trésor.

Signature _____

Date _____

Courriel (pour l'avis de dépôt) _____

À remplir par la banque ou par l'établissement financier seulement si un chèque NUL n'est pas annexé (en lettres moulées S.V.P.) :

Nom de la banque ou de l'établissement financier

Adresse de la banque ou de l'établissement financier

Signature autorisée

Date

--	--	--

Numéro d'identification de la banque

--	--	--	--	--	--

Numéro de la succursale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de compte du demandeur

Sceau de validation

--

Les renseignements personnels sur ce formulaire de demande sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, et seront utilisés dans le but d'établir le service de dépôt direct, et pour la gestion nécessaire de cette autorisation.

À l'usage du bureau seulement	Numéro de référence	Mise en date du service	Date:
-------------------------------	---------------------	-------------------------	-------